

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du 26 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Christel OLIVEIRA, Maire.

Présents : Mesdames AGNESSENS Christèle, MASTYKARZ Catherine, OLIVEIRA Christel, PONLEVÉ LAURENT Christiane, QUERON Ann, Messieurs : COCHET Patrice, LECLERC Damien et TAREL Gérard

Absents Excusés : M BILLAULT Jean-Michel (pouvoir remis à Madame PONLEVÉ LAURENT Christiane), M. COUTE Pierric

Nombre de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 8
- Votants : 9
- Quorum : 6

Date de la convocation : 21/11/2025

Date d'affichage : 21/11/2025

Nomination du secrétaire de séance : M. TAREL Gérard

Aux termes de l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal a nommé M. TAREL Gérard pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025
- 2°) Demande de subvention DETR
- 3°) Reprise de concessions en état d'abandon
- 4°) Participation financière à la classe de découverte de l'école de Saint-Firmin-des-Vignes à Amilly pour les enfants domiciliés à Conflans-sur-Loing

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 octobre 2025, est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

1. DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les objectifs de la DETR sont de répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux. A ce titre sont éligibles les opérations d'investissement, les projets intéressant les domaines économique, social, environnemental et touristique et ceux visant à favoriser le développement et le maintien des services publics en milieu rural. Compte tenu de l'organisation des élections municipales en 2026, la date des dossiers de candidature à transmettre à la Préfecture, par voie dématérialisée uniquement, est avancée au plus tard le 1^{er} décembre 2025 à midi, délai de rigueur.

Madame le Maire expose le projet suivant catégorisé en priorité 1* : Travaux du bâtiment administratif côté rue: Remplacement des fenêtres actuelles en bois par d'autres en PVC; avec installation de volets roulants également en PVC (afin d'améliorer l'isolation défectueuse et réaliser des économies thermiques et énergétiques). Un autre projet (modernisation de l'éclairage public par du Led) était aussi à l'étude, mais après renseignement pris auprès de la Préfecture, celui-ci ne rentrait plus dans le cadre d'une demande de subvention DETR.

Elle explique qu'il sera possible de compléter la demande de DETR par l'ajout d'une subvention départementale (appel à projet) et ce, après les élections municipales.

** (projet étant les plus prioritaires pour 2026)*

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 9 352.94 € T.T.C.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'État.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte le projet** - Travaux du bâtiment administratif côté rue: Remplacement des fenêtres actuelles en bois par d'autres en PVC; avec installation de volets roulants également en PVC pour un montant de 9 352.94 € T.T.C.,

- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous.

Dépenses (€)	7 794.12 € H.T.	9 352.94 € T.T.C.	Recettes (€)	0
Travaux			Etat	3 897.06 €
Maîtrise d'œuvre			Région	0
X			Département	2 338.24 €
Y			Autres	0
			AUTOFINANCEMENT	1 558.82 €
Total	7 794.12 € H.T.	9 352.94 € T.T.C.	Total	7 794.12 € H.T.

- **SOLLICITE** une subvention de 3 897.06 € auprès de l'État, correspondant à 50% du montant du projet,

- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les formalités.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montargis et à Madame le comptable public.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

2. REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Autrefois, les communes accordaient des concessions perpétuelles dans les cimetières communaux. Lorsque c'était le cas, les familles, ayants droit, successeurs bénéficiaient du droit de la jouissance permanente du terrain concédé. Il s'avère cependant qu'après plusieurs générations, les concessions sont laissées à l'état d'abandon. C'est pourquoi le législateur a mis en place une procédure permettant aux communes de reprendre ces concessions. Cette procédure est régie par les articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Plusieurs conditions doivent être réunies pour que la commune puisse entamer la procédure de reprise (article R. 2223-12) :

- La concession doit avoir plus de trente ans,
- Aucune inhumation ne doit y avoir été effectuée depuis au moins dix ans,
- Il s'agit d'une concession perpétuelle, son entretien ne doit pas incomber à la commune ou à un établissement public en vertu d'une donation ou d'une disposition testamentaire.
- La concession ne doit plus être entretenue.

Afin de maintenir le cimetière de la commune dans un bon état d'entretien, la commune de Conflans-sur-Loing a souhaité engager une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans l'ancien cimetière.

Dès 2024, un premier constat d'état d'abandon a été engagé avec publication et notification de la procédure aux descendants des concessionnaires connus. Des affiches sur les panneaux de l'église (dans le cimetière) et en face de la mairie mentionnant l'engagement de la procédure ont été apposées. Des petits panneaux ont été installés devant chaque sépulture mentionnant que la concession est en état d'abandon et qu'elle fait l'objet d'une procédure de reprise. La publicité auprès des journaux locaux a aussi été réalisée. Un second procès-verbal de constat d'état d'abandon sur place a été fait le 23 septembre 2025 en présence de M. MARCELLOT Hervé Brigadier-Chef Principal de la Police Intercommunale de l'Agglomération Montargoise, de Mesdames OLIVEIRA, Maire et PONLEVÉ LAURENT Christiane, 1^{ère} adjointe. Il résulte de ces deux constats qu'il y a 27 sépultures (dont une double et une triple) dont la liste figure ci-après.

Madame le Maire propose d'acter l'état d'abandon de ces concessions et de l'autoriser à reprendre ces concessions afin de les mettre en service pour de nouvelles inhumations.

M. TAREL Gérard demande des précisions complémentaires concernant les reprises de sépultures en état d'abandon réalisées par la commune. Madame le Maire l'informe qu'une 1^{ère} procédure a été achevée en 2024 : 26 sépultures concernées (dont une double). Quatre d'entre elles ont déjà fait l'objet de relevages par la commune et qu'une cinquième concession a été restaurée par les ayants droits.
Qu'une 2^{ème} procédure a été achevée en 2025 : 27 sépultures (dont une double et une triple) et qu'une troisième procédure de reprise sera envisagée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

CONSIDÉRANT que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elles sont bien en état d'abandon, lesdits états dûment constatés ;

CONSIDÉRANT que ces situations décèlent une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

Décide :

Article 1. Madame le maire est autorisée à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées ci-après en état d'abandon.

N° du plan (cimetière communal)	N° de la concession	Nom du concessionnaire	Date acte de concession	Type de la concession	Personnes inhumées
Allée N 1	2	DAUTRY Pierre	30/12/1899	Perpétuelle	DAUTRY Pierre DAUTRY Pierre
Allée N 2	3	DAUTRY Pierre	30/12/1899	Perpétuelle	DUMEZT Adélaïde veuve CACHON CACHON Florentine épouse DAUTRY
Allée N 3	...	...	...	...	LANCELAIS Adélaïde veuve DUMETZ DUMETZ Adélaïde veuve CACHON Antoine (supposé CACHON) HURÉ Justine femme CACHON
Allée N 5	...	...	...	...	BIJOUX Rolande
Allée N 7	...	...	...	...	...
Allée N 8	...	...	...	...	..RTIN Marie (supposé CERTIN) LESOU Auguste
Allée O 4	...	...	...	...	LESOU Joseph BILLAULT Victoire
Allée O 6	...	...	...	...	LESOU Jules PIROT Eugénie

Allée P 2a / 2b	...	...	...	...	REIGE Victoire femme DION DION Alexandre RAIGE Louis BRUNEAU Héloïse épouse de Louis RAIGE RAIGE Marie
Allée P 6	8	FORAIN Victor	24/04/1910	Perpétuelle	FIETTE Jean LEBERT Marie épouse FIETTE Jean FIETTE Frédéric
Allée Q 3	...	...	...	...	LEMAIRE Joséphine épouse MARECHAL MARECHAL Honoré
Allée Q 5	...	...	...	...	...
Allée R 3	...	...	...	...	FARNAULT Armandine Julie DUPUIS Alphonse GASTELLIER Désiré
Allée S 2	...	...	...	...	DAVRIL Siméon DARDE Elisabeth
Allée S 4	...	...	...	...	BRÉCY (<i>supposé Jean</i>) GUILLARD Marie Anne épouse BRÉCY Jean BRÉCY Jeanne Marie femme DAVRIL
Allée S 5	...	...	...	...	...
Allée U 2	...	...	...	...	BAILLY Marie veuve ALBOLOIS HURÉ Jean-Baptiste
Allée U 3	25	VUILLERMOZ Henri	20/10/1941	Perpétuelle	VUILLERMOZ André
Allée U 4	...	...	...	...	BEAUJARD Paul PEROCHE Virginie veuve BEAUJARD
Allée V 3	...	...	...	...	GARNIER Victoire épouse CORJON DAUVERGNE Pierre
Allée V 4	...	...	...	...	GNEMA Mare Napoléone
Allée W 1	...	...	...	...	...
Allée W 3	...	...	...	...	...
Allée X 1	...	...	...	...	...
Allée X 5	27	HUZÉ Clément	23/03/1944	Perpétuelle	MOUZA Célénie épouse HUZÉ
Allée Y 2	10	Veuve ROBIN Marguerite	../06/1921	Perpétuelle	ROBIN Pierre
Allée Y 3 à 5	...	...	...	...	TEXIER Jean TEXIER Jean Théophile ROUSSEAU Frédéric

Article 2. Madame le maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montargis

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

3. PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CLASSE DE DÉCOUVERTE DE L'ÉCOLE DE SAINT-FIRMIN-DES-VIGNES À AMILLY POUR LES ENFANTS DOMICILIÉS À CONFLANS-SUR-LOING

Madame le Maire propose d'octroyer aux familles (dont les enfants sont scolarisés à l'école de Saint-Firmin-des-Vignes) une participation pour une classe de découverte en Auvergne du 4 au 7 mai 2026, participation calculée selon le quotient familial, ce qui représente une dépense de 547.40 € pour 5 enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ:

- **ACCEPTE** de participer financièrement à la classe découverte de l'école de Saint-Firmin-des-Vignes à Amilly selon la présentation qui en a été faite.

- **DIT** que les montants seront inscrits au budget primitif 2026.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et Madame le Comptable public.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

INFORMATIONS DIVERSES COMMUNIQUÉES PAR MADAME LE MAIRE

Travaux du Pont du Loing : Un dossier de consultation est à disposition en mairie. Des travaux importants sont prévus, notamment la mise en place d'un pont provisoire avec interdiction de passage aux véhicules de plus de 19T (mais laissant néanmoins la libre circulation aux engins agricoles). Lors de cette réunion, beaucoup de réserves ont été soulevées. L'installation de barrières de hauteur a été rejetée, celles-ci étant régulièrement détruites par les chauffeurs de poids lourds.

Travaux pris en charge par l'AME (Agglomération Montargoise et Rives du Loing)

1°) Curage des fossés et remise des têtes de pont à la Charmault : Suite à une réclamation d'un administré, des travaux ont été réalisés le 14 novembre 2025.

2°) Trottoirs de Beauregard route de Châtillon Coligny sur la RD 93: Les travaux commenceront lundi 5 janvier 2026 avec une voie cyclable intégrée aux trottoirs. Suite à l'absence de luminosité entre les Fourneaux et le Pressoir (pas de lampadaires sur cet axe), l'éclairage public sera prévu en même temps. Le Département conjointement avec l'AME prendra en charge le financement de cette opération.

Carrelages et joints défaillants dans la salle polyvalente : L'architecte et l'entreprise ayant réalisé les travaux ont été sollicités pour réparer la partie défectueuse. Les travaux débiteront le 19 janvier 2026 et sont toujours couverts par la garantie décennale (la fin de chantier ayant eu lieu en mai 2020).

Vœux 2026 : La cérémonie des vœux du Maire se fera le 17 janvier 2026 à 11 heures.

Commission des travaux du 19 novembre 2025 : Dans le cadre des travaux des passerelles par l'AME prévus en septembre 2026, un recensement des peupliers a été fait (191) dans le but d'un abattage total avec projet de replantation.

Bulletin municipal 2025 : Il est proposé aux élus de réaliser un nouveau bulletin pour l'année écoulée. Madame PONLEVÉ LAURENT Christiane précise que le format ainsi que le contenu du bulletin municipal doivent rester sur la même présentation tout en observant une neutralité dûe au regard de la période préélectorale des élections municipales. Compte tenu du délai, Madame le Maire suggère qu'une présentation en ligne dispenserait ainsi de la recherche d'annonceurs. Plusieurs élus proposent que le contenu des informations soit plus succinct. M. LECLERC Damien quant à lui, indique que la maquette étant déjà prête, le complément d'informations serait rapide à insérer. Mme PONLEVÉ LAURENT Christiane, souhaiterait plutôt attendre que les élections soient passées pour créer ensuite le document.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES DES ÉLUS

M. COCHET Patrice :

- informe que la commission de l'EPFLI (pour la vente de l'Auberge) initialement prévue le mercredi 25 novembre 2025 est reportée au vendredi 27 novembre 2025.

- annonce que la SAUR reste délégataire avec un nouveau contrat. La télérelève sera mise en place progressivement après quelques travaux (installation d'antennes, de nouveaux compteurs électroniques pour les plus anciens, ainsi que l'ajout de têtes pour les compteurs déjà rénovés).

- rappelle que l'Agglomération Montargoise renouvelle son opération « chèque KDO PASSION » délivrés par l'Union Commerciale de Montargis pour les habitants des quinze communes de l'Agglomération ainsi que pour les personnes qui y travaillent.

INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR MADAME CHRISTIANE PONLEVÉ LAURENT

Epandage des boues du SIAAP : Une documentation est disponible en mairie. Suite à la délibération prise lors du conseil municipal du 2 octobre 2025, la mairie a été contactée pour connaître l'avis ayant motivé le refus.

Croisières fluviales à bord du ZIA : L'Office de tourisme de Montargis envisage de nouveaux parcours pour le bateau dont un à Conflans-sur-Loing.

Action sociale : La mise en place du CNAS a été mise en place pour le 1^{er} janvier 2026 pour les deux agents.

Séance levée à 19h11

Secrétaire de séance
Gérard TAREL



Le Maire,
Christel OLIVEIRA



